



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DU CADRE DE VIE**

Bureau de l'Urbanisme

JP

A R R E T E portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
à la liste des objets classés parmi les monuments historiques.

**Le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense chargé de
l'administration de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, et notamment ses articles L 612-2, L. 622-20 et L. 622-21

VU l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers dans sa séance du 28 septembre 2005 ;

VU l'avis émis par la commission supérieure des monuments historiques dans sa séance du 27 mars 2007 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

AR R E T E

ARTICLE 1 : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques :

MARSEILLE

Eglise des Accoules

PM13002615 ♦ Pieta, statue en terre cuite (180 X 70cm) fin du 18^{ème} siècle.

Eglise Saint Charles

PM13002616 ♦ Maître-autel avec baldaquin et gloire, bois et stuc, avec un Christ en croix, ivoire et bronze doré, par Jules Cantini, 1891.

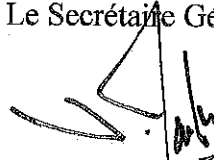
PM13002617 ♦ Saint Yves, statue comportant un bas relief de saint Yves intercédant pour obtenir justice, marbre pour la statue et bronze pour le bas relief, par Louis CASTEX (1868-1954).

PM13002618 ♦ Saint Antoine de Padoue, statue en pierre, par Louis CASTEX (1868-1954).

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 6 juin 2007.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier Martin', written over a vertical line that extends from the text below.

Didier MARTIN.